



Les recherches-actions participatives ~~×~~ un dispositif participatif illusoire ou porteur de transformation sociale ~~×~~

Sandrine Amaré, Marielle Valran

DANS **VIE SOCIALE** 2017/4 n° 20 , PAGES 149 À 162

ÉDITIONS **ÉRÈS**

ISSN 0042-5605

ISBN 9782749256986

DOI 10.3917/vsoc.174.0149

Date de mise en ligne : 10/04/2018

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-vie-sociale-2017-4-page-149?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour érès.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Les recherches-actions participatives : un dispositif participatif illusoire ou porteur de transformation sociale ?

Sandrine Amaré, Marielle Valran

149

Qu'elles concernent les personnes en situation de handicap, les professionnels les accompagnant ou d'autres acteurs issus de la société civile, les recherches-actions participatives redessinent les finalités de la recherche et les modalités de sa conduite. À l'appui de différents projets de recherches-actions participatives, s'inscrivant en particulier dans le champ du handicap et dans lesquels nous sommes impliquées¹, nous nous intéressons au processus de production de connaissance à l'œuvre dans ce type de recherche et à ses effets. Nous appréhendons en quoi les recherches-actions participatives témoignent de niveaux de participation et d'impacts transformationnels disparates. Deux questions sous-tendent alors notre réflexion : en quoi la participation des acteurs de la société civile constitue-t-elle une rupture dans la façon d'envisager la recherche ? À quelles conditions ce type de recherche produit-il une transformation sociale et des acteurs ?

Au préalable, précisons que par recherche-action participative nous désignons la coproduction de la recherche entre des acteurs académiques et des acteurs issus de la société civile² (personnes en situation de handicap,

Sandrine Amaré est docteure en sciences de l'éducation, directrice pédagogique au Collège coopératif Auvergne Rhône-Alpes.

Marielle Valran est docteure en sciences de l'éducation, ingénieure de formation et chargée d'étude au Collège coopératif Auvergne Rhône-Alpes.

1. Nous avons déjà pu rendre compte de l'un de ces dispositifs : Sandrine Amaré et Marielle Valran, « Co-construction et transmission en commun des savoirs : quand savoir, pratique et expérience se confrontent », colloque international du GIS Démocratie et participation, 2017.

2. Glen Millot, Claudia Neubauer et Béangère Storup, *La recherche participative comme mode de production de savoirs. Un état des lieux des pratiques en France*, Fondation Sciences citoyennes, 2013.

proches, professionnels du champ, militants associatifs, etc.). Plus spécifiquement, la recherche-action participative correspond à « une démarche méthodologique qui concilie les activités de production de connaissances avec des mécanismes de participation de la communauté. Son objectif est d'améliorer les conditions de vie de cette communauté³ ».

QUELLE ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA RECHERCHE RELATIVE AU HANDICAP ?

Nous dégageons trois étapes significatives de l'implication des acteurs de la société civile, en particulier des personnes en situation de handicap, dans le monde de la recherche. La première concerne le courant académique des *disability studies*. La deuxième est associée à l'interpellation des associations de malades luttant contre le SIDA et d'autres maladies chroniques. La dernière étape s'inscrit dans un contexte plus général de transition démocratique appelant l'ensemble des citoyens, et non plus les seuls représentants et experts scientifiques, à se prononcer sur les décisions sociétales.

Sous l'angle des *disability studies*, la recherche soutient le mouvement de revendications des personnes en situation de handicap dénonçant les conditions de vie inégalitaires auxquelles elles sont confrontées. Alliant expérience subjective, revendications politiques et recherche scientifique, ce courant académique autonome s'inscrit dans un contexte de lutte sociale plus large à l'encontre de toutes formes de pouvoir et de domination. À l'image de la mobilisation, particulièrement présente aux États-Unis dans les années 1970, touchant la population afro-américaine, homosexuelle et féminine, des organisations portées par les personnes en situation de handicap luttent pour la reconnaissance de leurs droits et contre leur discrimination. Corrélativement, ces mouvements se lient à la recherche scientifique⁴, augmentant ainsi la portée de leur action. Cette articulation au milieu scientifique repose sur trois dimensions : les recherches relèvent d'un champ interdisciplinaire ; elles donnent une place centrale aux personnes en situation de handicap en intégrant leur expérience au cœur de la démarche ; elles soutiennent et s'appuient sur un mouvement social, militant pour les droits des personnes en situation de handicap. Plus prégnantes en Amérique du Nord, les *disability studies* formalisent un modèle sociopolitique du handicap, alternatif à l'approche médicale jusqu'alors dominante.

3. Marta Anadón et Lorraine Savoie-Zajc, « La recherche-action dans certains pays anglosaxons et latino-américains. Une forme de recherche participative », dans Marta Anadón (sous la direction de), *La recherche participative, multiples regards*, Québec, Presses universitaires du Québec, 2007, p. 24.

4. Gary L. Albrecht, Jean-François Ravaut et Henri-Jacques Stiker, « L'émergence des *disability studies* : état des lieux et perspectives », *Sciences sociales et santé*, 19(4), 2001, p. 43-73.

Par ailleurs, le mouvement de lutte contre le sida, mené par les associations de malades et les proches dans les années 1980, a joué un rôle majeur dans la reconnaissance des savoirs issus de l'expérience des personnes touchées. Ces savoirs reposent sur la conjugaison de deux types d'expertise⁵ : une « expertise expérientielle » issue du propre vécu de la personne et de la confrontation des expériences entre pairs, mais également une « expertise médico-scientifique » acquise par la transmission d'informations techniques, notamment au sein d'associations de patients. Confrontées à l'incertitude scientifique face à l'épidémie de sida, ces associations s'impliquent alors dans l'expérimentation médicamenteuse et la défense des intérêts des malades, en particulier pour l'accès au traitement. De cet activisme thérapeutique advient la reconnaissance d'une « expertise profane », irréductible au savoir médical, conduisant les associations à devenir progressivement un interlocuteur essentiel du monde médico-scientifique. Pour prolonger cette réflexion, précisons que si les associations de lutte contre le sida investissent le monde de la recherche en aval (concernant le positionnement sur l'acceptabilité des protocoles de recherche dans le cadre des essais thérapeutiques, la traduction de l'information scientifique aux patients, la facilité d'accès à de nouvelles molécules), d'autres associations de malades s'engagent davantage en amont des programmes de recherche⁶. Les travaux de Catherine Barral et Florence Paterson⁷, relatifs à l'Association française contre les myopathies (AFM), décrivent l'investissement de ce collectif dans la production et la diffusion de connaissances autour de la maladie. Alors que les myopathies étaient assimilées à un état d'incurabilité et d'infra-humanité, l'association opère un « travail d'objectivation, de discussion, de publicisation des myopathies dans l'espace public⁸ ». Pour soutenir cette démarche, l'AFM s'appuie sur des programmes de recherche, qu'elle commandite et finance elle-même par les dons du téléthon. Cet investissement auprès des acteurs de la recherche constitue une forme inédite d'engagement associatif, dont Valolona Rabeharisoa et Michel Callon⁹ identifient trois expressions distinctes. Le premier modèle correspond à l'association auxiliaire reposant sur une délégation des malades au monde médico-scientifique. Les malades agissent dans le prolongement de l'action des professionnels,

5. Madeleine Akrich et Vololona Rabeharisoa, « L'expertise profane dans les associations de patients, un outil de démocratie sanitaire », *Santé publique*, 24(1), 2012, p. 69-74.

6. Janine Barbot, « Les interactions entre les associations et les agences publiques dans l'organisation de la recherche d'un traitement contre le sida », *Revue française des affaires sociales*, 4(4), 2001, p. 59-63.

7. Catherine Barral et Florence Paterson, « L'association française contre les myopathies, compensation des incapacités ou éradication de la maladie ? », dans Catherine Barral, Florence Paterson et coll. (sous la direction de), *L'institution du handicap. Le rôle des associations*, Rennes, PUR, 2000, p. 349-365.

8. Vololona Rabeharisoa, « En quoi l'engagement des associations de malades dans la recherche renouvelle-t-il les formes de participation et de contestation sociale ? », dans Virginie Tournay (sous la direction de), *La gouvernance des innovations médicales*, Paris, Puf, 2007, p. 203-220.

9. Vololona Rabeharisoa et Michel Callon, « L'engagement des associations de malades dans la recherche », *Revue internationale des sciences sociales*, 171, 2002, p. 65-73.

comme auxiliaires médicaux. Le deuxième type d'engagement, qualifié d'association partenaire, s'appuie sur la valorisation de l'expérience des malades. De la confrontation de ces expériences subjectives émerge une « expertise collective¹⁰ », non superposable au savoir médical. Enfin, les auteurs complètent cette typologie en adjoignant l'association opposante qui s'inscrit dans une contestation radicale des savoirs médico-scientifiques communément admis.

Plus globalement et progressivement, l'essor des recherches-actions participatives s'inscrit dans un contexte de transition démocratique dans lequel l'interpellation et la production citoyenne remettent en cause la frontière et la hiérarchie établies jusqu'alors entre les experts et les citoyens ordinaires. En effet, au cours des dernières décennies, les acteurs de la société civile se mobilisent de plus en plus en intervenant dans les débats, aux côtés des experts scientifiques. Ces interpellations sont favorisées par un ensemble de facteurs (appel à une démocratie participative, essor des technologies, diffusion de la connaissance par de multiples canaux, émergence de débats publics complexes, crise de légitimité des modèles traditionnels d'autorité, etc.) qui transforment le rapport à la science tant dans ses modes de production, de diffusion que dans sa capacité à éclairer les débats publics¹¹. Dans ce cadre, en adjoignant l'expertise scientifique à l'expertise citoyenne, les recherches-actions participatives entendent répondre aux nouveaux enjeux sociétaux par une meilleure compréhension des phénomènes étudiés.

Ces trois étapes tendent à légitimer la présence des acteurs issus de la société civile dans la recherche. Dès lors, le savoir produit repose sur la complémentarité des expertises de chacun et ne saurait exister sans le travail de co-construction entre les acteurs. Il en résulte une remise en cause de la frontière établie entre les connaissances scientifiques produites par des acteurs académiques, les savoirs expérientiels issus du vécu des personnes concernées ou des proches, auxquels s'ajoutent les savoirs professionnels des praticiens. Dès lors, si l'enjeu des recherches-actions participatives est le croisement de ces trois types de savoirs, comment ce rapprochement s'opère-t-il ? Dans quelle mesure le savoir élaboré est-il porteur de transformation sociale ?

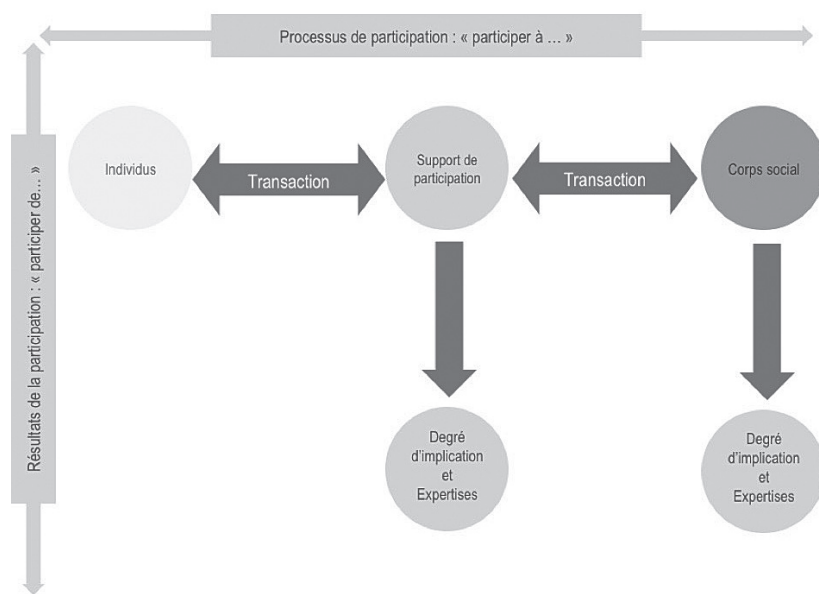
Pour soutenir notre réflexion, nous adaptons le modèle transactionnel du processus et des résultats de la participation sociale proposé à l'occasion d'un travail spécifique sur les groupes d'entraide mutuelle¹². Nous envisageons alors le dispositif de recherche-action participative comme un

10. *Ibid.*, p. 70.

11. Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001.

12. Marielle Valran, *Les conditions de la participation sociale des personnes en situation de handicap liée à des troubles psychiques. Au prisme des groupes d'entraide mutuelle*, thèse de doctorat en sciences de l'éducation, université Lumière Lyon 2, 2017.

support à la participation des acteurs (usagers, chercheurs, professionnels, autres acteurs de la société civile). Par transposition du modèle théorique, la participation est appréhendée comme un processus amenant l'individu à agir sur le corps social et dont il résulte différents niveaux de participation et d'expertise par les acteurs engagés. Partant, nous représentons schématiquement le processus et ses résultats selon deux axes. L'axe horizontal du modèle, qualifié de « participation à », représente le processus de participation mettant en jeu un système de transaction¹³ entre trois entités : les dispositions des individus (chercheur, personne en situation de handicap, praticien, proche...), les configurations du support de participation et le corps social. En effet, au-delà de l'implication d'acteurs dans un dispositif participatif¹⁴, le processus se prolonge par une publicisation vers le corps social. Conjointement, l'axe vertical, suggérant la « participation de », met en évidence les résultats émergents en termes de niveaux de participation et d'expertises élaborées.



Adaptation du modèle transactionnel du processus et des résultats de la participation sociale

13. Le terme « transaction » est emprunté à John Dewey. Le philosophe préfère cette expression à celle d'« interaction » dans la mesure où elle véhicule l'idée d'une transformation réciproque entre deux entités en relation.

14. La notion de dispositif participatif est entendue comme « la concrétisation d'une intention au travers de la mise en place d'environnements aménagés », Hugues Peeters et Philippe Charlier, « Contributions à une théorie du dispositif », *Hermès*, 25, 1999, p. 18.

COMMENT COMPRENDRE LE PROCESSUS DE PARTICIPATION DANS LES RECHERCHES-ACTIONS PARTICIPATIVES ?

Par transposition du modèle, le processus de participation traduit deux niveaux :

- la participation des acteurs au dispositif de recherche, reposant sur des dispositions individuelles et des configurations du dispositif de recherche singulières ;
- la contribution sociétale de la recherche, mettant en jeu les dispositions de la recherche et les configurations du corps social.

Concernant la participation des acteurs dans le dispositif de recherche, chacun des acteurs s'engage sur la base de dispositions individuelles spécifiques, au sens de propensions à agir, qui orientent plus ou moins le comportement de l'individu dans un contexte donné. Nous considérons donc le sujet comme dépositaire d'un ensemble d'expériences qui infléchissent ses actions ultérieures¹⁵.

Le chercheur possède une expertise scientifique acquise par l'intermédiaire de recherches précédentes ou de lectures bibliographiques. De surcroît, privilégier la recherche-action participative comme choix méthodologique témoigne d'un « engagement politique et idéologique de transformation sociale de la part du chercheur à l'égard des secteurs subalternes de la société¹⁶ ». En prenant en compte les préoccupations des autres acteurs et en positionnant la finalité de la recherche au service des personnes en situation de handicap, le chercheur renonce à une certaine forme de neutralité. En effet, « les fondements de cette perspective se trouvent dans le paradigme critique qui vise, d'abord et avant tout, la mise au jour des inégalités sociales et systémiques, et, ultimement, l'émancipation et l'*empowerment* des populations ciblées par le partage du savoir engendré par la recherche¹⁷ ».

La personne en situation de handicap, le proche et le militant associatif s'impliquent dans la recherche à l'appui de leur expérience, faite d'essais et de tâtonnements. De ce vécu advient une expertise singulière¹⁸, construite sur le long terme et conférant à la personne certaines capacités : la capacité à tenir compte de la complexité des situations ; la capacité à

15. Charles Ramond, « Les dispositions sont-elles des manières d'être ? », dans Claudie Lavaud (sous la direction de), *Itinéraires de la puissance*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2004, p. 155-177 ; Bruno Gnassounou et Max Kistler, « Introduction », dans *Les dispositions en philosophie et en sciences*, Paris, CNRS Éditions, 2006, p. 5-25.

16. Marta Anadón et Lorraine Savoie-Zajc, *op. cit.*, p. 22.

17. *Ibid.*

18. Rappelons à cet égard que l'étymologie du terme « expertise » provient du latin « *expertus* », signifiant « éprouvé, qui a fait ses preuves ».

puiser dans les savoirs d'autrui ce qui peut être utile ; la capacité à adopter des stratégies (éviter, résister, etc.). L'expert est donc celui « versé dans un art qui s'apprend par expérience¹⁹ ». L'expertise des personnes en situation de handicap est ainsi issue d'une expérience, faite d'essais et de tâtonnements. Elle se construit sur le long terme et confère à la personne une aptitude à voir le monde différemment. Par son vécu, la personne dispose également de capacités singulières : la capacité à tenir compte de la complexité des situations ; la capacité à puiser dans les savoirs d'autrui ce qui peut être utile ; la capacité à adopter des stratégies (éviter, résister, etc.).

Le professionnel s'appuie sur des savoirs professionnels issus de sa formation et de sa pratique. Notons que les savoirs en actes, élaborés au cours de l'action, ne sont pas nécessairement formalisés par le praticien. Se construisant et s'expérimentant en situation, ils demeurent difficiles à décrire par le professionnel et restent donc en partie tacites. Pour le praticien, l'engagement dans la recherche-action participative rejoint une volonté de mieux comprendre le phénomène étudié afin d'améliorer son action.

Concernant les configurations du dispositif de recherche, retenons que si ces acteurs s'engagent dans le dispositif sur la base de dispositions individuelles distinctes, pour autant, certaines conditions président à l'entrée et au maintien du processus de recherche-action participative. Elles renvoient tant à des postulats épistémologiques qu'à des enjeux éthiques présents tout au long de la démarche.

D'abord, l'entrée est conditionnée par un postulat de départ : chacun des acteurs dispose d'un savoir, même si la plus grande partie reste tacite, non formalisée. Autrement dit, chacun en connaît plus que ce qu'il peut en dire. En effet, si l'être humain est capable d'agir, de répondre à un événement, d'affronter une situation, il éprouve néanmoins des difficultés à analyser ce qu'il vit, ce qu'il agit, ce qu'il pense, à lui donner du sens et à formaliser ce qu'il en apprend. Dès lors, l'enjeu est non seulement de reconnaître en l'autre la possession d'un savoir mais également de faire advenir ce savoir « caché » et de le qualifier par un travail de mise en commun.

Comme autres conditions à la progression du processus, mentionnons que la position des acteurs est déterminante dans la mesure où chacun d'eux doit renoncer au monopole du savoir. Aucun des trois types de savoirs n'englobe la totalité de l'expertise de l'un des autres acteurs. Partant, le savoir du chercheur n'est pas superposable à l'expertise de la personne en situation de handicap ni à celle du professionnel. Plus

19. Jean-Baptiste-Bonaventure de Roquefort, *Dictionnaire étymologique de langue française*, Paris, Decourchant, 1829, p. 299.

encore, c'est en prenant conscience de l'insuffisance de son seul savoir pour répondre aux questions sociétales actuelles que l'articulation à d'autres types de savoirs devient pertinente. Pour le chercheur, il s'agit de reconnaître les savoirs expérientiels et professionnels comme nécessaires pour comprendre davantage les questions et les épreuves du quotidien relatives au handicap. La complexité des problèmes posés met en lumière l'insuffisance de ces savoirs respectifs pour les comprendre. Dès lors, leur articulation apparaît nécessaire pour saisir les angles morts laissés par ces savoirs pris isolément.

Précisons à ce stade que le croisement des savoirs n'est pas la juxtaposition, ni l'addition, ni même la mise en débat de savoirs isolés propres à chacun des acteurs. C'est le produit de leur confrontation aboutissant à un nouveau type de savoir. Une telle production repose sur une inter-objectivation, c'est-à-dire « un processus dynamique d'échange conclusif, ou encore de transaction entre au moins deux personnes²⁰ ». À partir d'un partage des différents points de vue, des représentations et des cadres de référence des acteurs sur un même objet, il s'agit, par tâtonnement, de créer du commun entre les participants. Cette approche méthodologique s'oppose alors à la perspective d'un savoir élaboré en extériorité. Il s'agit au contraire d'emprunter les lunettes des autres pour comprendre leur point de vue et faire évoluer sa propre compréhension du phénomène étudié en intégrant ce nouveau point de vue. En définitive, la nature du nouveau savoir produit n'est réductible ni au savoir expérientiel de la personne en situation de handicap, ni aux savoirs pratiques du professionnel, ni au savoir académique du chercheur, mais émerge de la combinaison des trois.

Considérer la nécessité de chacun des savoirs pour comprendre davantage la réalité révèle un autre enjeu. En effet, cette démarche amène à reconsidérer la hiérarchisation entre savoirs académiques, savoirs pratiques et savoirs incarnés. Dans la co-construction, il convient d'accorder une valeur équivalente à chaque type de savoirs. Dès lors, le savoir académique n'est pas plus légitime que celui de la personne en situation de handicap ou celui du professionnel. L'enjeu du croisement devient l'égalité de prise en compte de l'expertise de chacun. Dans cette perspective, bien que le chercheur dispose a priori de plus d'outils conceptuels pour qualifier le savoir détenu, il importe que les outils mobilisés et la posture de chacun permettent une équité dans la formalisation des savoirs. Cette équité de prise en compte des savoirs de chacun repose sur les principes d'accessibilité et de compensation. Par accessibilité nous entendons la mise en lumière de son propre savoir, d'abord à soi-même puis à l'autre. La première étape de ce travail consiste donc à faire advenir son propre savoir qui demeure jusque-là tacite et non formalisé. La seconde suppose de le communiquer afin de le transmettre aux autres participants. De façon

20. Joëlle Zask, « L'enquête sociale comme inter-objectivation », *Raisons pratiques*, 15, 2004, p. 1-18.

complémentaire, la compensation fait référence à la réduction de l'écart entre les outils dont disposent les acteurs pour objectiver et formaliser ces savoirs latents. La créativité du chercheur devient à ce niveau nécessaire. Il lui appartient d'inventer et ajuster une méthode permettant de mettre au jour ces savoirs. Dans cette démarche, certaines conditions doivent alors être réunies. Il s'agit d'abord de reconnaître ce qui est apporté comme ayant une valeur indiscutable. Ensuite, le chercheur doit renoncer à la possession du savoir émergent. Bien qu'étant à l'origine des outils permettant de le faire advenir, il n'en a pas pour autant la propriété. Enfin, la démarche ne doit pas reproduire une hiérarchisation des savoirs. C'est à cet égard que la compensation intervient. Elle permet de rendre équitable la démarche de formalisation des savoirs, en donnant plus d'outils à ceux qui en ont le moins, sans pour autant remettre en question la valeur de ce qui est amené. Au-delà de cette dimension technique, il convient également de prendre en compte le statut d'« acteurs faibles²¹ » de certains participants dans les interactions et la mise en commun des savoirs. Pour Jean-Paul Payet, les acteurs faibles correspondent aux « individus ayant fait l'objet d'une disqualification sociale du fait d'un stigmate physique, moral ou groupal²² ». Aussi, il importe que le chercheur renonce au pouvoir que son statut lui octroie, pour renforcer la proximité avec les enquêtés et rétablir une symétrie avec les autres participants. En effet, « la difficulté de l'enquête auprès d'individus affaiblis est donc qu'elle doit passer par l'épreuve d'un affaiblissement du chercheur²³ ». À cette condition, le dispositif de recherche-action participative peut reposer sur une réciprocité dans les échanges.

Au contact de cet ensemble de configurations, les dispositions individuelles des participants se transforment progressivement. Nous appréhendons désormais chacune de ces transformations, avant d'envisager la contribution sociétale de la production d'un nouveau savoir.

Pour le chercheur, le travail de coproduction implique une remise en cause de l'autorité de son savoir. Il prend le risque de reconsidérer les savoirs qu'il pensait détenir en les confrontant à d'autres. Si les méthodes d'investigation habituelles amenaient le chercheur à élaborer un savoir « sur » les personnes, il produit désormais un savoir « avec » les personnes. Dès lors, les principales transformations du chercheur tiennent à sa capacité à discipliner le pouvoir conféré par son savoir académique et à accompagner les autres participants dans l'explicitation des savoirs demeurant jusque-là tacites.

21. Jean-Paul Payet, « L'enquête sociologique et les acteurs faibles », *SociologieS*, « La recherche en actes. Champs de recherche et enjeux de terrain », 2011, consulté le 24 août 2015, sur le site <http://sociologies.revues.org/3629>

22. *Ibid.*

23. *Ibid.*

Concernant le professionnel, la transformation des dispositions individuelles porte sur la capacité de formalisation des savoirs pratiques par la mobilisation des outils du chercheur pour faire advenir ce savoir. Il ne s'agit pas de porter un discours sur la personne afin d'agir envers elle mais davantage de mettre en lumière les savoirs pratiques issus de la résolution d'un problème concret.

Enfin, pour la personne en situation de handicap, la transformation est de l'ordre d'une reconnaissance de sa propre expertise. Elle suppose un certain degré d'affirmation pour faire entendre sa propre voix et faire évoluer les savoirs des autres participants. Réciproquement, il importe que la personne puisse se saisir des contributions des participants à des fins pratiques d'amélioration des conditions de son existence.

Retenons donc que le processus de recherche-action participative repose sur les transactions opérées entre les acteurs et les configurations du dispositif de recherche. Ces transactions supposent un certain degré de perméabilité pour intégrer d'autres éléments de savoir à sa propre compréhension du phénomène, tout en maintenant un niveau de résistance pour prendre part à l'évolution du point de vue des autres participants.

Nous focalisons à présent sur la seconde phase du processus de la recherche, à savoir les transactions opérées entre la production de la recherche et le corps social. Rappelons que cette étape rejoint les finalités d'utilité sociale de la recherche. Pour comprendre ce niveau du processus, nous nous référons au concept de publicisation, proposé par Jürgen Habermas²⁴. Dans le registre de la philosophie politique, ce terme évoque le mécanisme d'échanges réciproques au sein de l'espace public. Transposés à notre contexte, ces échanges concernent la communication et la portée des résultats de la recherche vers le corps social ainsi que l'influence du corps social sur le dispositif de la recherche.

Tout comme entre les dispositions individuelles des acteurs et les configurations du dispositif de recherche, nous repérons deux types de transactions entre le dispositif de recherche et le corps social, et réciproquement. La première transaction relève de la perspective démocratique des recherches-actions participatives, puisqu'elles permettent aux personnes concernées, aux proches et aux militants associatifs de se constituer en public pour porter leurs revendications et leurs préoccupations dans l'espace public en mobilisant la voie de la recherche. Par ce biais, la recherche « constitue un important espace de participation sociale et une méthode d'action politique²⁵ ». Elle permet aux acteurs d'accroître leur légitimité au regard du corps social et, plus spécifiquement, des pouvoirs

24. Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1997 (1^{re} éd. 1962).

25. Marta Anadón et Lorraine Savoie-Zajc, *op. cit.*, p. 22.

publics. Notons toutefois que la portée de la publicisation dépend du degré de réceptivité du corps social vis-à-vis de l'objet et des résultats de la recherche. Au-delà de provoquer un concernement²⁶ de certaines couches du corps social, la portée des recherches-actions participatives peut se décliner en termes d'actions concrètes et d'innovation sociale au service des personnes en situation de handicap ou de leurs proches.

Le second type de transaction correspond à l'influence du corps social sur le dispositif de recherche-action participative. D'une part, de plus en plus d'appels à recherche préconisent le recours aux démarches participatives, justifiées au regard de leurs finalités de transformation des pratiques et des conditions de vie des personnes. D'autre part, les préoccupations des acteurs à l'origine de leur engagement dans la recherche naissent de situations problématiques directement en prise avec le corps social et tendent à développer des objets de recherche non inscrits à l'agenda des politiques de recherche. En ce sens, les recherches-actions participatives peuvent infléchir les orientations des recherches scientifiques.

■ QUE PRODUISENT LES RECHERCHES PARTICIPATIVES ?

Si nous évoquons précédemment les conditions de progression du processus de participation dans les recherches-actions participatives, il convient de constater que les résultats produits sont disparates. Cette hétérogénéité s'exprime en termes de niveaux de participation des acteurs dans le dispositif de recherche, de niveaux de participation sociale relative à la contribution sociétale de la recherche et en termes d'expertise des acteurs.

S'agissant du niveau de participation des acteurs dans le dispositif de recherche, nous repérons plusieurs degrés possibles que nous qualifions à partir de la notion de pouvoir, centrale dans les échelles de mesure de la participation²⁷. Chaque degré évoqué correspond à une intensité graduelle de pouvoir dévolu aux personnes concernées, allant d'une absence complète à un contrôle total sur les étapes de la recherche.

26. À l'appui de Philippe Brunet, « on définira un concernement comme toute sensibilité orientée vers une part du monde qui s'exprime par un comportement plus ou moins actif. Ainsi posée, la notion de concernement implique deux aspects profondément liés. D'abord, elle suppose un aspect relationnel nécessaire, c'est-à-dire un comportement orienté vers une part du monde envisagé à l'aide de la notion retravaillée de milieu. De plus, elle présume que ce rapport, comme sensibilité relative à un milieu donné, s'établit à partir d'un état de connaissances à son propos ». Philippe Brunet, « De l'usage raisonné de la notion de "concernement" : mobilisations locales à propos de l'industrie nucléaire », *Natures, sciences, sociétés*, 4(16), 2008, p. 320.

27. Sherry R. Arnstein, « A ladder of citizen participation », *Journal of the American Planning Association*, 35(4), 1969, p. 216-224 ; Scott Davidson, « Spinning the wheel of empowerment », *Planning*, 1262, 1998, p. 14-15. ; Archon Fung, « Varieties of participation in complex governance », *Public Administration Review*, 66, 2006, p. 66-75 ; Jules N. Pretty, « Alternative systems of inquiry for a sustainable agriculture », *Institute of Development Studies Bulletin*, 25(2), 1994, p. 37-48.

Le premier stade, qualifié de participation illusoire, renvoie à un pouvoir confisqué par le chercheur. Le choix de l'objet, le recueil, l'analyse et l'interprétation des données restent sous son influence hégémonique. Les acteurs de la société civile demeurent objets ou destinataires de la recherche. Aucune confrontation des savoirs n'existe entre les acteurs au sein du dispositif puisque le savoir du chercheur fait autorité et s'impose comme le savoir du collectif. À ce niveau, la hiérarchisation des savoirs et des places est maintenue. Le terme « illusion » se justifie au regard du simulacre que représente l'utilisation du qualificatif participatif accolé à ce type de recherche, sachant que les acteurs ne participent pas de façon effective, sans en avoir nécessairement conscience.

Le deuxième stade réfère à une participation active mais modérée des acteurs de la société civile. La participation n'est plus une illusion mais elle s'avère limitée au seuil d'une réciprocité dans les échanges. Ce niveau intermédiaire traduit l'appropriation progressive du pouvoir au cours de la recherche par les acteurs de la société civile. En ce sens, ce niveau de participation constitue les prolégomènes à une participation effective, d'ordre politique. Si la confrontation des savoirs a lieu, elle ne provoque pas, à ce niveau, une modification des rapports sociaux inégalitaires subis par les personnes.

En revanche, le dernier stade montre une participation complète dont la portée est transformationnelle. Le pouvoir est partagé entre les acteurs de façon effective. Il en résulte la possibilité d'un dialogue ouvrant à des débats, une confrontation et des désaccords. À cette condition, le savoir propre de chacun des acteurs peut évoluer au contact des autres. Le dispositif de recherche devient alors un véritable espace dialogique générateur d'un savoir coproduit. Seul ce dernier niveau permet l'élaboration d'un savoir dont la publicisation ouvre la possibilité d'une transformation sociale.

Concernant le niveau de participation sociale, c'est-à-dire le degré de contribution sociétale de la recherche, nous dégageons conséquemment trois degrés graduels en fonction de sa portée sur le corps social.

Le premier niveau correspond au simulacre de participation sociale. Alors que la recherche participative visait une amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap, chacun des acteurs est renvoyé à son savoir propre dont la portée est limitée. Le chercheur reste dans un entre-soi académique, le professionnel demeure dans un entre-soi institutionnel et la personne en situation de handicap ou le proche est confiné dans un entre-soi privé, dans la mesure où ses questions, ses problèmes et ses préoccupations ne sont pas parvenus à sortir de la sphère privée.

Le deuxième niveau renvoie à une visibilité dans l'espace public. Le minimum d'échanges entre les acteurs permet une production rendue publique. Cette notion de visibilité se comprend en écho à « l'espace

d'apparence²⁸ », développé par Hannah Arendt. Pour la philosophe, celui-ci « commence à exister dès que les hommes s'assemblent dans le mode de la parole et de l'action ; il précède par conséquent toute constitution formelle du public et des formes de gouvernement, c'est-à-dire des diverses formes sous lesquelles le domaine public peut s'organiser²⁹ ». En ce sens, nous pouvons considérer cette visibilité dans l'espace public comme un niveau pré-politique.

Enfin, le dernier degré de participation sociale traduit la finalité transformationnelle des recherches-actions participatives. Cette visée s'exprime à deux niveaux différents : celui des personnes en situation de handicap participant à la recherche et celui de l'action politique. Concernant les personnes en situation de handicap, la portée transformationnelle se décrit en termes d'émancipation et de développement de l'*empowerment* des personnes concernées. En effet, la recherche-action participative ouvre pour les participants la possibilité de conscientiser les rapports sociaux inégalitaires subis et d'agir en conséquence. C'est donc seulement à ce stade que nous pouvons évoquer des recherches-actions participatives s'inscrivant dans un paradigme émancipatoire, dont les fondements supposent :

– une participation effective des personnes dans toutes les étapes de la recherche ;

– un « abandon de la prétention d'objectivité au profit de l'engagement dans les luttes du mouvement de défense des droits des personnes handicapées³⁰ » ;

– une ambition de « retombées pratiques pour l'amélioration de l'autonomie des personnes handicapées ou l'élimination des barrières auxquelles elles font face³¹ ».

Conjointement, la portée transformationnelle de la recherche concerne également l'action politique afin de mobiliser les pouvoirs publics et la population pour apporter des réponses concrètes face à l'oppression subie par les personnes en situation de handicap. Cette finalité opérationnelle rejoint des enjeux d'élargissement de l'espace démocratique pour tous.

Au-delà des niveaux de participation, les effets du processus de participation dans les recherches-actions participatives se déclinent en termes d'expertise produite par chacun des acteurs. Précisons toutefois que l'élaboration

28. Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1994 (1^{re} éd. 1961), p. 259.

29. *Ibid.*

30. Normand Boucher, « Handicap, recherche et changement social. L'émergence du paradigme émancipatoire dans l'étude de l'exclusion sociale des personnes handicapées », *Lien social et politiques*, 50, 2003, p. 155.

31. *Ibid.*

de l'expertise est soumise au dépassement des obstacles générés par la confrontation des savoirs entre les participants. Comme évoqué précédemment, chacun des acteurs intègre de nouveaux éléments transmis par les autres participants à son propre savoir. Il en résulte la production d'une nouvelle expertise que nous entendons qualifier. Ces expertises disposent chacune d'une fonction se conjuguant à un pouvoir spécifique.

Pour la personne en situation de handicap, la production en commun génère un savoir réflexif conscientisé : il s'agit d'un savoir sur soi, pour soi, qui permet de mieux se connaître, de rendre intelligible une expérience singulière et qui donne du sens à un parcours de vie. Cette expertise assure une fonction émancipatrice et restaure à la personne un pouvoir d'agir sur son environnement. Elle revêt donc un caractère désormais politique.

Pour le professionnel, la démarche de coproduction se traduit par un savoir lié aux praxis. Ce savoir praxéologique se situe à l'articulation de la pratique et de la théorie, et s'inscrit dans une relation dialectique de l'action et de la connaissance. Sa fonction est conjoncturelle et confère au praticien un pouvoir opérationnel et critique augmentant l'efficacité de son action.

Enfin, pour le chercheur, le savoir produit donne à comprendre, il n'est pas là pour expliquer ou valider une hypothèse. Il s'agit donc d'une connaissance de nature compréhensive, construite à partir des savoirs des acteurs et non en rupture avec eux, ni en extériorité, ni en antériorité ou en surplomb. Ce savoir est ouvert, dans le sens où il est construit avec d'autres et vise une transformation sociale. L'expertise produite a donc une fonction d'utilité sociale et un pouvoir transformationnel.

■ CONCLUSION

Au cours de cet article, nous explorons le processus de participation et ses effets dans les démarches de recherche coproduites par des acteurs académiques et des acteurs issus de la société civile, en particulier des personnes en situation de handicap. En décryptant le processus de participation, nous dégagons les dispositions individuelles à partir desquelles les acteurs s'engagent dans le dispositif de recherche et les conditions qui permettent la progression du processus jusqu'à la publicisation de la recherche vers le corps social. Concernant les effets du processus, nous pouvons dégager une hétérogénéité dans le niveau de participation des acteurs et dans la portée transformationnelle de ces recherches. À l'extrémité du premier pôle, nous repérons un mode participatif illusoire révélant et maintenant les rapports sociaux inégalitaires entre les acteurs dans la société. En revanche, au pôle opposé, nous mettons en lumière un mode participatif, d'ordre politique, porteur de transformation sociale et d'élargissement démocratique.